



Direction générale adjointe ressources
Service de la commande publique
Affaire suivie par :
Lola Chiarappa
Tel : 03 27 53 43 48
Mail : marchés.publics@ville-maubeuge.fr
Maubeuge le 20/10/2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 059-215903923-20251020-2633_2025-CC

S²LO

TRAVAUX:
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE, RUE HAUTE A
MAUBEUGE

MODIFICATIONS

DECISION N° 2633 / 2025

Nous, Maire de la ville de Maubeuge,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT relatifs aux compétences que le Conseil Municipal peut décider de déléguer au premier magistrat de la Commune,

Vu la délibération n° 37 du 5 juillet 2020, modifiée par la délibération n° 02 du 25 mars 2025, relative à la délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du conseil municipal en vertu des termes des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT,

Vu le Code de la commande publique et son article R.2194-7 qui permet la modification non substantielle du marché,

Considérant que par les articles du CGCT susvisés, peut être confiée à Monsieur le Maire, une liste exhaustive de compétences,

Considérant que par la délibération susvisée, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, notamment, en son 4ème point, la compétence pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés... »,

Qu'en l'espèce, Monsieur le Maire est habilité par délégation de la compétence, établie au point n°4 de la délibération susvisée, à conclure un marché de : Travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, rue Haute à Maubeuge,

Vu le marché de Travaux n° 2024_035_a_047 conclu entre la Ville de Maubeuge et les différentes entreprises pour les travaux de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, rue Haute à Maubeuge,

Toute correspondance
est à adresser à :
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place du Docteur Pierre-Forest
BP 80269
59607 Maubeuge Cedex
Tél. 02 27 53 75 75
Fax 03 27 53 75 00

www.ville-maubeuge.fr

Considérant que les modifications n°1 et n°2 présentées ont une incidence financière en plus-value et moins-value sur le montant du marché.

Que c'est à bon droit qu'un arrêté relatif à la passation de tels avenants peut être pris par Monsieur le Maire,

ARRETONS

Article 1 : La Ville de Maubeuge représentée par son Maire, Arnaud DECAGNY, décide de signer les modifications ci-après :

- Pour le lot n°1 (VRD-ESPACES VERTS) attribué à la société LORBAN représentée par Monsieur DEROO Franck : la présente modification n°1 a pour objet de réduire la surface des massifs plantés de vivaces et d'augmenter la surface des prairies fleuries et zone engazonnées conformément au devis du titulaire LORBAN. Le total de cette modification dépasse de -2,61% le montant d'attribution.
- Pour le lot n°2 (GROS ŒUVRES) attribué à la société TOMMASINI représenté par Monsieur VANDENBORRE Franck : la présente modification n°2 a pour objet la modification des teintes de voiles, poutres et poteaux colorés (passage du colorant PN 33 3% à 33 6%) suivant le devis du titulaire validé par la maîtrise d'œuvre. Le total de cette modification n°2 et des modifications précédentes déjà approuvées dépassent 4,01% le montant d'attribution.

Article 2 : La présente décision sera transmise par voie dématérialisée à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe dans le cadre du contrôle de légalité, imprimée sur papier permanent, signée par son auteur, publiée sur le site de la Ville et communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille sis rue Geoffrey Saint-Hilaire CS 62039 – 59014 Lille Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera :

- Reliée dans le registre de la ville,
- Conservée dans le dossier du marché
- Transmise à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe,
- Notifiée aux différentes sociétés nommées à l'article 1.

Le Maire de Maubeuge

Arnaud DECAGNY



Le 23/10/2025